

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Motion déposée par le groupe L'Avenir Ensemble

Relative à l'exonération de charges des TPE et PME

Depuis plusieurs semaines, la France traverse une crise sanitaire majeure entraînant des conséquences économiques particulièrement importantes. Dans ce contexte, le gouvernement a mis en place un plan de soutien à l'économie comprenant une série de mesures exceptionnelles en faveur des entreprises dont notamment le report du paiement des cotisations sociales dues à compter du 15 mars.

Malgré cette décision et face à l'ampleur de la crise, nombreux ont été les chefs d'entreprises à faire savoir qu'un simple report de ces cotisations ne suffirait pas et à demander une exonération totale ou partielle de ces charges.

La semaine dernière, cette revendication a été entendue pour une partie des secteurs les plus impactés. Elle sera ainsi effective pour les restaurants, cafés, hôtels, les entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture. Toutefois, les autres secteurs restent encore exclus de cette exonération.

Or, face aux difficultés que traversent et vont traverser toutes les entreprises françaises, cette mesure d'exonération se doit d'être étendue encore davantage.

Aussi, les Conseillers Départementaux réunis en Commission Permanente :

- DEMANDENT au Ministre de l'économie de bien vouloir étendre une telle exonération de cotisations sociales à toutes les entreprises ayant subi une fermeture administrative ou une perte de chiffre d'affaire significative durant la période du confinement ;
- DEMANDENT aux parlementaires de soutenir cette proposition indispensable à la survie de l'activité économique des TPE et PME de nos territoires.